



Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 2 novembre 2023

Le jeudi 2 novembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 25 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Charles Autreaux, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Stéphanie Moreaux, Régis Rocquet, Hélène Delcroix, Mehdi Hamida, Marc Houzet.

Absent : Thierry Guyonnet (procuration donnée à Didier Debrabant).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2023,
- 2) Délibération pour l'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée à raison de 8 heures par semaine pour le service cantine,
- 3) Délibération adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mormal au SIAVED,
- 4) Délibération autorisant le maire à signer une convention pour la pose d'une antenne relais dans le clocher de l'église afin de mailler le réseau LORA pour la télégestion des armoires de commande de l'éclairage public,
- 5) Point béguinage suite à la visite de la Foncière Chênelet,
- 6) Points travaux : transition énergétique et maison du sabotier,
- 7) Point budget,
- 8) Questions diverses.

1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2023 :

Didier Debrabant, maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2023. **Celui-ci est validé.**

2) Délibération pour l'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée à raison de 8 heures par semaine pour le service cantine :

Monsieur le Maire expose que nous avons un salarié actuellement en congé maladie. Pour permettre le bon fonctionnement du service cantine, Monsieur le Maire propose de reconduire un contrat à durée déterminée de 8 heures par semaine du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre 2023.

Résultat du vote POUR à l'unanimité.



6) Points travaux : transition énergétique et maison du sabotier,

- Marc Houzet expose que le chantier suit son cours. Le bardage des toilettes est terminé. Les murs en blocs de chanvre au rez de chaussée de l'école devraient bientôt bénéficier du recouvrement « terre ». Le réseau enterré est terminé.
- Anthony Vienne informe que la charpente sur la maison du sabotier est terminée par contre le « chaumier » reporte son intervention en janvier 2024.
Jean Marie Lalou pose la question de l'adaptation de l'assurance du bâtiment par rapport à notre contrat actuel. Monsieur le Maire précise que les contrats d'assurance seront revus à la fin des travaux transition énergétique et maison du sabotier.

7) Point budget :

Noël Delleaux présente un point financier. Il reprend les différentes décisions issues du vote du budget prévisionnel. Il alerte sur les dépenses liées à l'énergie même si nous sommes sous le seuil des 80 000 euros prévus initialement. Il rappelle les dépenses liées aux prestations « services techniques ». Nous devrions régler les dépenses liées au personnel sans avoir recours à un vote pour un budget supplémentaire. Les factures d'investissement sont réglées au fur et à mesure. Il est nécessaire d'assurer le travail comptable pour bénéficier rapidement des subventions promises. Il rappelle que l'étalement des dépenses sur deux ans doit nous permettre d'assurer une gestion sans recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire rappelle que nos projets sont subventionnés à 80 %. Il remercie Madame Barbara Witasse qui assure un travail remarquable (gestion-comptabilité).

8) Questions diverses.

Mireille Dupire :

- Demande des volontaires afin de mettre les tables pour la Sainte Cécile « verre de l'amitié »,
- Indique que les cérémonies du 11 novembre auront lieu à Potelle à 10 heures 30 et à Jolimetz à 11 heures. Le « verre de l'amitié » sera servi dans le cadre de la foire aux vins.
- Informe que le colis des aînés sera identique à celui de l'an dernier (même fournisseur) + boissons.
- La distribution de ces colis est prévue le 16 décembre : rendez-vous à 9 heures. Le fournisseur choisi est le même que l'an dernier + boissons.
- Organisation de la vente des petits pains pour le téléthon (dimanche 4 décembre).
- Prévoit de demander aux associations les articles pour le bulletin municipal : à rendre pour le 15 janvier.

Charles Autreaux :

- S'inquiète de la formation de nombreux trous en bordure du Chemin des Béguines. Marc Houzet précise que la majorité de ces trous seront rebouchés après la foire aux vins.

Mehdi Hamida :

- Remercie toutes les personnes qui sont venu en aide à réalisation et la mise en œuvre du festival Jol'fest. L'association des parents d'élèves a donné un bon coup de main pour la buvette. 900 personnes suivent l'évènement sur les réseaux sociaux. Merci à Mireille pour l'animation du projet et merci à la ville du Quesnoy pour l'aide logistique. Le nouvel emplacement dans un esprit kermesse a été largement apprécié.

Noel Delleaux :



3) Délibération adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mormal au SIAVED :

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes du Pays de Mormal, nous a demandé de délibérer pour approuver ou pour nous opposer à l'adhésion au Syndicat Inter-arrondissement de Valorisation et d'Élimination des déchets à compter du 1 janvier 2024. Celui-ci a pour vocation le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Didier Debrabant rappelle que nous avons pris la décision de surseoir au vote lors de notre dernière réunion de conseil.

Anthony Vienne expose que le Pays de Mormal souhaite l'adhésion au SIAVED pour :

- Répondre aux obligations en matière d'extension des consignes de tri (loi 2015 transition écologique),
- Maîtriser les dépenses liées au traitement des ordures ménagères en adhérant à un centre de tri référencé CITEO.
- 8 élus du Pays de Mormal siègeront au conseil d'administration du syndicat.

Plusieurs membres du conseil regrettent que désormais les habitants devront porter le verre dans des points de collecte et que l'application de la TOEMI entraîne des « dépôts sauvages ».

Didier Debrabant propose de délibérer pour l'adhésion au SIAVED.

Résultat du vote : 7 voix POUR 7 voix CONTRE.

4) Délibération autorisant le maire à signer une convention pour la pose d'une antenne relais dans le clocher de l'église afin de mailler le réseau LORA pour la télégestion des armoires de commande de l'éclairage public,

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant la pose d'une antenne relais dans le clocher de l'église afin de permettre la télégestion des armoires de commande de l'éclairage public.

Résultat du vote : 12 voix POUR 2 ABSTENTIONS.

5) Point béguinage suite à la visite de la Foncière Chênelet,

Monsieur le Maire expose qu'une visite à Audruicq a permis à 6 membres du conseil de se rendre compte de la qualité des logements qui sont proposés par la Foncière Chênelet. Le permis d'aménager a été déposé à la CCPM le 6 octobre 2023 pour 8 logements seniors.

Il serait possible que la gestion du béguinage soit confiée à une association indépendante. La Foncière Chênelet doit faire une étude de faisabilité. Les logements seront principalement proposés à des personnes âgées (en fonction de leur plafond de revenus). Deux logements pourront être utilisés sur décision préfectorale. Les travaux devraient durer un an.

Noël Delleaux précise qu'il souhaite que soit clairement posée la question du gestionnaire locatif. Il ne souhaite pas que la commune prenne cette charge en direct. Il rappelle quelques-unes des missions qui incombent à un gestionnaire locatif : recherche du locataire - vie du logement - perception des loyers – plan d'apurement. Il ne lui semble pas possible de donner ce surcroît de travail à notre secrétaire de mairie.

Par ailleurs, il demande confirmation qu'il n'y aura pas d'investissement supplémentaire pour la commune (notamment pour l'éclairage). Monsieur le Maire précise que la Foncière Chênelet s'est engagée dans ce sens et que nous allons même bénéficier des impôts sur le foncier.



- Revient sur le dysfonctionnement du panneau d'affichage depuis plusieurs mois – problème d'alimentation électrique ? Question à étudier avec les entreprises prestataires.

Anthony Vienne :

- Informe que, pour la ducasse (vendredi 14 juin) nous pourrions bénéficier du spectacle proposé par le collectif « les bastringues », spectacle « chez Manu et Odile » (pris en charge par le service culture du Pays de Mormal).
- L'orchestre d'harmonie présentera son concert « Mormal » le 9 décembre à Jenlain à 18 heures.
- Plusieurs associations regrettent le manque de chauffage à la salle A. André. Marc Houzet précise que le nécessaire a été fait pour améliorer les conditions de chauffage.

Marc Houzet :

- S'inquiète : des ardoises se sont envolées du clocher (retrouvées un peu partout sur la place).
- Nous avons une importante inondation de la cave de l'ancienne mairie – heureusement pour nous fuite avant compteur.
- Deux conventions de passage vont être signées avec les propriétaires pour le chemin qui traverse « la peupleraie » et pour le chemin qui conduit à la « ferme de l'Hôpital (ouvert de mi-février à mi-septembre.

Hélène Delcroix :

- Informe que Monsieur Guillaume Bruneau a repris les activités « pomologiques » de l'ancienne propriétaire (Martine Dubois) – ferme rue du Pavé.

Fin de la séance : 22 heures.



Le Maire, Didier DEBRABANT

